



## **RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES**

**Rapports nationaux à soumettre à la 12<sup>e</sup> Session de la  
Conférence des Parties contractantes,  
Uruguay, 2015**

**Veillez remettre le Rapport national dûment rempli, en format Microsoft Word (.doc, 97-2003), comme fichier électronique et de préférence par courriel, à Alexia Dufour, Responsable des affaires régionales, Secrétariat Ramsar ([dufour@ramsar.org](mailto:dufour@ramsar.org)) avant le **1er septembre 2014**.**

## Structure du Modèle de Rapport national pour la COP12

Le Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP12 comporte quatre sections.

**La section 1** contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

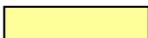
**La section 2** se présente sous forme de 'texte libre' : dans cette section, les Parties peuvent fournir un résumé sur les différents aspects des progrès d'application au niveau national et des recommandations pour l'avenir.

**La section 3** contient les 66 indicateurs d'application, présentés sous forme de questions et regroupés sous chaque stratégie d'application de la Convention dans le Plan stratégique 2009-2015, avec une section de 'texte libre' sous chaque indicateur où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au niveau national.

**La Section 4** est une annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

## Comment remplir et soumettre le Modèle de Rapport national pour la COP12

### IMPORTANT – LIRE CETTE SECTION AVANT DE COMMENCER À REMPLIR LE MODÈLE DE RAPPORT NATIONAL

1. Toutes les sections du MRN pour la COP12 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
2. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au **1<sup>er</sup> septembre 2014**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP12 sur l'application de la Convention.
3. Tous les champs à fond jaune clair  doivent être remplis.
4. Les champs à fond vert clair  sont des champs de 'texte libre' où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer pour la COP les rapports sur l'application au niveau mondial et régional.
5. Ce Modèle se présente comme un formulaire en Microsoft Word. Vous pouvez uniquement répondre et donner des informations dans les champs jaunes ou verts. Le reste du formulaire est bloqué afin que la structure et le libellé des indicateurs soient uniformes et comparables pour toutes les Parties.

6. Pour pénétrer dans un champ jaune ou vert que vous souhaitez remplir, déplacez le curseur sur la partie correspondante du formulaire et cliquez sur le bouton gauche de la souris. Le curseur se déplace automatiquement vers le champ disponible suivant.
7. Pour vous déplacer entre les champs, vous pouvez aussi appuyer sur la touche 'tabulation' du clavier.
8. Dans un champ de 'texte libre', vous pouvez saisir toute l'information que vous souhaitez. Veuillez toutefois noter que les documents Microsoft Word de type 'formulaire' offrent très peu de possibilités de modifier un texte saisi dans un champ de 'texte libre'. Si vous souhaitez modifier un texte saisi dans un champ jaune ou un champ vert de 'texte libre', vous devez couper et coller le texte existant dans un document séparé, faire les modifications puis couper et coller le texte révisé dans le champ.
9. Certains caractères du clavier empêchent la saisie automatique des données dans la base de données du Secrétariat. Nous vous demandons donc de **ne pas utiliser les doubles guillemets « »** dans les champs de 'texte libre'. En revanche, vous pouvez **utiliser les caractères ' '** . Pour la même raison, **veuillez n'inscrire que du texte simple dans les champs de 'texte libre' : ces champs ne permettent aucune mise en page particulière, aucune couleur ni objet tel que des tableaux et images.**
10. Pour chacun des indicateurs de la section 3, nous fournissons un menu déroulant de réponses possibles. Celles-ci varient selon les indicateurs, en fonction de la question posée, mais en général se présentent sous forme de 'Oui', 'Non', 'En partie', 'En progrès'. Cela nous permet de faire des comparaisons statistiques entre les réponses.
11. Pour chaque indicateur vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, vous pouvez le faire dans le champ vert d'informations supplémentaires qui se trouve au-dessous de l'indicateur concerné. Veuillez rester aussi concis que possible (**500 mots maximum** dans chaque champ de texte libre).
12. Pour choisir la réponse à un indicateur, servez-vous de la touche « tabulation » ou déplacez le curseur sur le champ jaune pertinent et cliquez sur le bouton gauche de la souris. Le menu déroulant des réponses possibles apparaît. En cliquant sur le bouton gauche de la souris, sélectionnez la réponse choisie : celle-ci apparaîtra au centre du champ jaune.
13. Le MRN n'est pas, habituellement, rempli par une seule personne. Pour de nombreux indicateurs, il est préférable que le compilateur principal consulte les collègues de son service ou d'autres services du gouvernement et, le cas échéant, les ONG ou autres parties prenantes qui pourraient avoir une meilleure connaissance de certains aspects de l'application de la Convention par la Partie concernée. Le compilateur principal peut sauver le document à tout moment et le rouvrir ultérieurement pour compléter ou modifier les réponses. Par souci de continuité et de cohérence dans les informations fournies, les compilateurs sont invités à se référer au Rapport national soumis à la COP11.
14. N'oubliez pas de sauver le document après chaque séance de travail en format Microsoft Word, .doc, 97-2003! Nous recommandons le nom de fichier suivant : COP12 NRF [Pays] [date], par exemple : COP12 NRFSpain13juillet2014.doc.
15. Lorsque le MRN est entièrement rempli, veuillez l'envoyer sous ce format, de préférence par courriel, à Alexia Dufour, Responsable des Affaires régionales, Secrétariat de la Convention de Ramsar ([dufour@ramsar.org](mailto:dufour@ramsar.org)).

16. Le MRN dûment rempli **doit être accompagné obligatoirement par une lettre ou un message courriel, au nom du chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit du Rapport national officiellement soumis à la COP12 par la Partie contractante concernée.**
17. Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (même courriel que ci-dessus).

## RAPPORT NATIONAL À LA COP12 DE RAMSAR

## SECTION 1 : INFORMATION INSTITUTIONNELLE

**Note importante** : les réponses données ci-dessous seront considérées par le Secrétariat Ramsar comme la liste définitive de vos correspondants. Elles serviront à mettre à jour les informations dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants et disponibles à l'adresse [www.ramsar.org/contacts\\_fr](http://www.ramsar.org/contacts_fr).

**NOM DE LA PARTIE CONTRACTANTE : MADAGASCAR**

## AUTORITÉ ADMINISTRATIVE RAMSAR DÉSIGNÉE

Nom de l'Autorité administrative : ANDRIAMANANORO Fidy José  
 Chef de l'Autorité administrative - nom et titre : Directeur Général des Forêts  
 Adresse postale : BP 243 Nanisana 101 Antananarivo  
 Tél./Télé. : (+261) 34 05 621 28  
 Courriel : dgf@ecologie.gov.mg

## CORRESPONDANT NATIONAL DÉSIGNÉ POUR LES AFFAIRES DE LA CONVENTION

Nom et titre : RASOAVAHINY Laurette Hermine - Directeur de la Conservation de la Biodiversité et du Système des Aires Protégées  
 Adresse postale : BP 243 Nanisana -101- Antananarivo  
 Tél./Télé. : (+261) 34 05 620 46  
 Courriel : dsap@meeft.gov.mg / lrasoavahiny@yahoo.fr

## CORRESPONDANT NATIONAL DÉSIGNÉ POUR LES AFFAIRES DU GROUPE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (GEST)

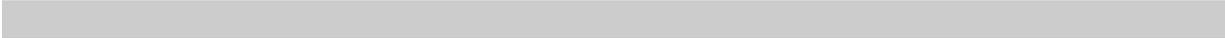
Nom et titre : ANDRIAMARO Luciano  
 Nom de l'organisation : Conservation International Madagascar  
 Adresse postale : .....  
 Tél./Télé. : (+261) 32 02 438 23  
 Courriel : landriamaro@conservation.org

## CORRESPONDANT NATIONAL GOUVERNEMENTAL DÉSIGNÉ POUR CE QUI CONCERNE LE PROGRAMME DE COMMUNICATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION (CESP)

Nom et titre : ANDRIAMBELO Fara Mihanta  
 Nom de l'organisation : Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts  
 Adresse postale : BP 243 Nanisana -101- Antananarivo  
 Tél./Télé. : (+261) 34 73 085 83  
 Courriel : mihanta.dcbsap@mef.gov.mg / fara\_mihanta@yahoo.fr

## CORRESPONDANT NATIONAL NON GOUVERNEMENTAL DÉSIGNÉ POUR CE QUI CONCERNE LE PROGRAMME DE COMMUNICATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION (CESP)

Nom et titre : RAMINOARISOA Voninavoko  
 Nom de l'organisation : Asity Madagascar  
 Adresse postale : BP 1074  
 Tél./Télé. : (+261) 33 12 047 37  
 Courriel : vonyr@birdlife-mada.org



## SECTION 2 : RÉSUMÉ GÉNÉRAL SUR LES PROGRÈS ET LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DE LA CONVENTION

**RAPPEL : Veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ‘ ’.**

**Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP11) :**

A. Quels ont été les cinq plus grands succès en matière d'application de la Convention ?

- 1) Mise en Aires Protégées des zones humides et développement des activités génératrices de revenus pour les riverains telles que l'écotourisme, l'artisanat, ...
- 2) Promotion des zones humides, ainsi que des thèmes liés aux zones humides dans les différentes rencontres et/ou conférence et inscription de nouveaux sites;
- 3) Sensibilisation et éducation conduisant à une réduction palpable des pressions anthropiques (coupes, braconnages, ...);
- 4) Implication des communautés riveraines dans la gestion des sites (Comité Local) pour une gestion durable des ressources;
- 5) Développement des recherches : campement de recherche, convention de partenariat avec des projets de recherches, ...

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1) Insuffisance de fonds;
- 2) Présence accidentelle d'espèces exotiques envahissantes;
- 3) La gestion des entrées, en particulier l'immigration, dans les sites, se traduisant par une surexploitation et/ou exploitation illicites des ressources;
- 4) L'insécurité autour des zones et l'enclavement des sites;
- 5) Lacune dans les textes et absence de réglementation rigoureuse dans la gestion des zones humides.

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1) Mise à jour de la Stratégie Nationale de gestion durable des zones humides;
- 2) Accentuation des activités de sensibilisation et renforcement de capacités des communautés riveraines sur l'importance des zones humides;
- 3) Acquisition de matériels et équipements et renforcement des activités de suivi dans les sites ;
- 4) Suivi des obligations des gestionnaires des sites;
- 5) Renforcement des collaborations pour les projets de développement : les départements ministériels, le secteur privé, les projets, ....

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

- La mobilisation de ressources financières pour la gestion des sites est primordiale;
- Le renforcement des capacités, l'appui technique et logistique sont souhaités.

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

Plaidoyer sur la considération des zones humides dans la priorité nationale et dans les stratégies et plans sectoriels.

- F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du 'groupe de la biodiversité' (Ramsar, Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), CITES et Convention du patrimoine mondial), et de la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ?

Créer une plateforme d'échanges, organiser des séances de travail sur les sites et élaborer un programme intégré en tenant compte de tous ces aspects.

- G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et d'autres stratégies dans le pays (p.ex. développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

Promouvoir la Convention de Ramsar dans les autres secteurs susceptibles d'être impliqués dans la gestion des zones humides à partir du bassin versant jusqu'au récif.

- H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

La Convention et toutes ses résolutions doivent être diffusés et connus par toutes les parties prenantes.

- I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport

Le Comité National Ramsar Madagascar, composé des gestionnaires de sites et des personnes ressources travaillant dans les zones humides.

## SECTION 3 : INDICATEURS ET AUTRES INFORMATIONS SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION

### RAPPEL : Comment remplir cette section

1. Pour chaque indicateur (présenté sous forme de question), veuillez sélectionner une réponse dans le menu déroulant du champ jaune.
2. Si vous souhaitez apporter des informations supplémentaires sur un indicateur particulier, veuillez les saisir dans un champ vert de 'texte libre' au-dessous des indicateurs.
3. Si vous souhaitez modifier un texte saisi dans un champ vert de 'texte libre', veuillez couper et coller le texte existant dans un document séparé, faire les modifications puis couper et coller le texte révisé dans le champ vert.
4. Certains caractères utilisés dans le champ de 'texte libre' empêchent la saisie automatique des données dans notre base de données : nous vous demandons donc **de ne pas utiliser les doubles guillemets « » dans les champs de 'texte libre'**. En revanche, vous pouvez **utiliser les caractères ' ' . Le texte inscrit dans les champs de 'texte libre' doit être du texte simple uniquement : ces champs ne permettent aucune mise en page particulière, couleur ou objet tel que des tableaux et images.**
5. Pour aider les Parties contractantes à se référer à l'information pertinente fournie dans leur Rapport national à la COP11, pour chaque indicateur ci-dessous (le cas échéant) un renvoi aux indicateurs équivalents du MRN pour la COP11 est fourni, comme suit : {x.x.x}
6. Le cas échéant, un renvoi au Domaine de résultats clés (DRC) pertinent du Plan stratégique Ramsar 2009-2015 relatif à l'application de la Convention par les Parties contractantes est également fourni.
7. Seuls les stratégies et les DRC du Plan stratégique 2009-2015 assortis d'importantes mesures d'application pour les Parties figurent dans le présent Modèle de Rapport national; les éléments du Plan stratégique ne portant pas directement sur les Parties ont été omis.

## OBJECTIF 1. L'UTILISATION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES

**STRATÉGIE 1.1 Inventaire et évaluation des zones humides.** *Décrire, évaluer et surveiller l'étendue et l'état de tous les types de zones humides définis par la Convention de Ramsar ainsi que les ressources des zones humides, aux échelles pertinentes, afin d'éclairer et d'étayer l'application de la Convention, notamment l'application de ses dispositions relatives à l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides.*

1.1.1 Votre pays a-t-il un inventaire national complet de ses zones humides ? {1.1.1} DRC 1.1.i

C - En partie

1.1.1 Informations supplémentaires :

La plupart des zones humides qui font partie des nouvelles aires protégées et/ou sites Ramsar font l'objet de suivis écologiques périodiques. Pendant cette activité, des inventaires ont été effectués pour fournir des nouvelles données sur ces sites, mais l'inventaire national n'est pas complet.

<p>1.1.2 Les données d'inventaire et informations sur les zones humides sont-elles tenues à jour et accessibles à tous les acteurs ? {1.1.2} DRC 1.1.ii</p>	<p>C - En partie</p>
<p>1.1.2 Informations supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données d'inventaires et informations sont mises à jour par des suivis écologiques périodiques;</li> <li>- Les gestionnaires des sites sont les détenteurs des informations, il dépend de chacun d'entre eux de les rendre accessibles ou non.</li> </ul>	

<p>1.1.3 Y a-t-il eu, dans votre pays, globalement, des changements dans l'état* des zones humides au cours de la période triennale écoulée ? {1.1.3 }</p> <p>a) Sites Ramsar b) zones humides en général</p> <p>Veillez préciser les sources des informations sur lesquelles se fonde votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre l'état des zones humides intérieures et côtières, veuillez l'expliquer. Si vous le pouvez, veuillez préciser quel(s) est/sont le(s) principal/aux facteur(s) de changement.</p> <p>* 'Etat' signifie caractéristiques écologiques, conformément à la définition donnée par la Convention</p>	<p>a) P - Amélioration b) O - Etat identique</p>
---	--

<p>1.1.3 Informations supplémentaires sur les questions a) et/ou b) :</p> <p>a)- Amélioration : 2 nouveaux sites ont été inscrits : Lacs Kinkony et Mandrozo. Ces sites sont gérés respectivement par Asity Madagascar (partenaire de Birdlife International à Madagascar) et The Peregrine Fund.</p> <p>A part ces nouvelles inscriptions de sites, les sites qui avaient des problèmes auparavant commencent à progresser dans la gestion. Ils s'agissent de :</p> <p>*Site Ramsar Torotorofotsy : malgré le problème qui persiste, des actions sont déjà mises en œuvre pour atténuer les pressions dues aux immigrations dans le site. Ces actions comprennent l'évaluation bio-écologique périodique faite par Asity Madagascar, la sensibilisation en permanence des populations vivant autour de la zone humide. Le processus de mise en place d'une nouvelle aire protégée est en perspective très prochainement. Toutes ces activités sont appuyées par le projet Ambatovy (compagnie minière qui travaille près du site)</p> <p>*Site de Tsarasaotra : comme c'est un site à gestion privée au centre ville d'Antananarivo, il a une vocation touristique. La gestion de ce site s'est améliorée et pendant les deux dernières années, on a célébré la Journée Mondiale des Zones Humides à Tsarasaotra.</p> <p>*Site de Nosivolo : lors du dernier rapport national, on a évoqué la présence de l'orpaillage en amont de la rivière mais actuellement, ce problème est déjà plus ou moins maîtrisé.</p> <p>b)- Etat identique : ces trois dernières années aucun nouveau site n'a été inscrit à Ramsar. Toutefois, compte-tenu de l'importance des zones humides en général, des efforts pour leurs conservations ont été menés pour assurer le maintien de leurs fonctions de régulation et de production. Ces cas sont surtout observés dans certaines zones humides comme : Lac Ihotry, Lac froid dans la NAP Ankaratra, ...</p>	
--	--

**STRATÉGIE 1.3 Politique, législation et institutions.** *Élaborer et appliquer des politiques, législations et pratiques, y compris de croissance et développement des institutions appropriées, dans toutes les*

*Parties contractantes pour garantir l'application efficace des dispositions d'utilisation rationnelle de la Convention.*

<p>1.3.1 Une Politique nationale pour les zones humides (ou instrument équivalent) est-elle en place ? {1.3.1} DRC 1.3.i (si 'Oui', indiquer le titre et la date de la politique en question dans le champ vert)</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.3.1 Informations supplémentaires : Une proposition de texte au niveau national pour bien gérer les sites Ramsar est déjà formulée. La stratégie nationale pour la gestion durable des zones humides (SNGDZH) a été déjà établie et mise en œuvre mais elle nécessite une mise à jour pour refléter les réalités actuelles.</p>	
<p>1.3.2 Les stratégies et plans nationaux suivants prennent-ils en compte les questions relatives aux zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) stratégies d'éradication de la pauvreté</li> <li>b) plans de gestion des ressources en eau et d'économie de l'eau</li> <li>c) plans de gestion des ressources marines et côtières</li> <li>d) programmes forestiers nationaux</li> <li>e) stratégies nationales pour le développement durable</li> <li>f) politiques ou mesures nationales en matière d'agriculture</li> <li>g) stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, élaborés dans le cadre de la CDB</li> </ul> <p>{1.3.3} DRC 1.3.i</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) A - Oui</li> <li>b) A - Oui</li> <li>c) A - Oui</li> <li>d) A - Oui</li> <li>e) C - En partie</li> <li>f) C - En partie</li> <li>g) A - Oui</li> </ul>
<p>1.3.2 Informations supplémentaires : a)- Si on tient compte de certains sites zones humides qui ont leurs plans communaux de développement (PCD) et/ou schéma régional d'aménagement de territoire (SRAT), cet aspect gestion des zones humides est déjà intégré. Ces références régionales et/ou locales ont été faites dans l'objectif d'éradication de la pauvreté. b)- Les ressources en eau et les enjeux dans leur pérennisation deviennent actuellement très importants au niveau national. L'établissement du compte national sur l'eau en tant que capital naturel est effectué pour bien gérer les ressources disponibles évidemment en considérant les zones humides en amont fournisseurs de ce service.</p>	
<p>1.3.3 Des pratiques d'évaluation environnementale stratégique sont-elles appliquées lors de l'examen des politiques, programmes et plans qui pourraient affecter les zones humides ? {1.3.4} DRC 1.3.ii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.3.3 Informations supplémentaires : Cas des Marais de Torotorofotsy et la Société d'extraction minière Ambatovy.</p>	

<p>1.3.4 Une étude d'impact sur l'environnement est-elle effectuée pour chaque nouveau projet de développement (construction de bâtiments et de routes, extraction minière, etc.) susceptible d'affecter les zones humides ? {1.3.5} DRC 1.3.iii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.3.4 Informations supplémentaires : Normalement à chaque investissement quelque soit l'échelle, la réglementation au niveau national indique qu'il faut faire une étude d'impact environnemental notamment dans les zones sensibles comme les zones humides. C'est une obligation pour une installation au moment de la conception et au cours de l'exploitation de l'installation pour limiter la consommation en eau d'une part et pour préserver l'environnement d'autre part, au niveau des différentes étapes de production.</p>	

<p>1.3.5 A-t-on apporté des modifications à la législation existante pour refléter les engagements au titre de la Convention de Ramsar? {1.3.6}</p>	<p>C - En progrès</p>
<p>1.3.5 Informations supplémentaires : Existence de la proposition de textes sur les zones humides au niveau national.</p>	

**STRATÉGIE 1.4 Reconnaissance intersectorielle des services fournis par les zones humides.**  
*Améliorer la reconnaissance et la prise en compte, dans le processus décisionnel, de l'importance des zones humides pour la conservation de la biodiversité, l'approvisionnement en eau, la protection des littoraux, la gestion intégrée des zones côtières, la maîtrise des crues, l'atténuation des changements climatiques et/ou l'adaptation à ces changements, la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, le tourisme, le patrimoine culturel et la recherche scientifique en élaborant et diffusant des méthodes pour réaliser l'utilisation rationnelle des zones humides.*

<p>1.4.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar a-t-elle été réalisée ? {1.4.1} DRC 1.4.ii</p>	<p>C - En partie</p>
<p>1.4.1 Informations supplémentaires : Des sites importants en services d'eau douce à Madagascar sont identifiés à travers l'outil KBA Plus (KEY BIODIVERSITY AREAS +).</p>	

<p>1.4.2 Des programmes ou projets pour l'utilisation rationnelle des zones humides contribuant aux objectifs de réduction de la pauvreté ou aux plans pour la sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été mis en œuvre ? {1.4.2} DRC 1.4.i</p>	<p>C - En partie</p>
<p>1.4.2 Informations supplémentaires : Dans le site Ramsar Nosivolo : mise en œuvre à la fois des activités WASH, Sécurité alimentaire, Restauration des berges, Projet de développement communautaire.</p>	

<p>1.4.3 A-t-on tenu compte des valeurs socio-économiques et culturelles des zones humides dans les plans de gestion des Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.4} DRC 1.4.iii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.4.3 Informations supplémentaires (si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer, si vous le savez, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :</p> <p>*Pour le site Ramsar Le lac Kinkony avec Ile Marandravy au milieu.                  *Pour les autres zones humides: le lac froid à Ankaratra pour l'alimentation en eau potable de la ville d'Ambatolampy et pour la production de la brasserie NBM</p>	

**STRATÉGIE 1.5 Reconnaissance du rôle de la Convention.** *Améliorer le profil de la Convention en mettant en évidence ses capacités en tant que mécanisme unique pour la gestion des écosystèmes de zones humides à tous les niveaux; promouvoir l'utilité de la Convention en tant que mécanisme d'application possible pour remplir les objectifs et les buts d'autres processus et conventions de portée mondiale*

<p>1.5.1 Depuis la COP11, avez-vous porté la 'Déclaration de Changwon' (Résolution X.3) à l'attention :</p> <p>a. du Chef de l'État                  b. du Parlement                  c. du secteur privé                  d. de la société civile                  {1.5.2}</p>	<p>a. B - Non                  b. B - Non                  c. B - Non                  d. B - Non</p>
<p>1.5.1 Informations supplémentaires :                  Les contextes socio-politico-économiques du pays ont limités les actions.</p>	

**STRATÉGIE 1.6 Gestion scientifique des zones humides.** *Promouvoir une application efficace du concept d'utilisation rationnelle en veillant à ce que les politiques nationales et plans de gestion des zones humides s'appuient sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris les connaissances techniques et traditionnelles.*

<p>1.6.1 Des recherches ont-elles été entreprises dans votre pays pour étayer les politiques et plans relatifs aux zones humides concernant :</p> <p>a. les interactions agriculture-zones humides                  b. les changements climatiques                  c. l'évaluation des services écosystémiques                  {1.6.1} DRC 1.6.i</p>	<p>a. A - Oui                  b. A - Oui                  c. A - Oui</p>
--	---

1.6.1 Informations supplémentaires :

a- Un projet spécifique sur les bassins versants et périmètres irrigués (BVPI) et un programme de lutte anti-erosive (PLAE) qui mettent des liens entre la protection des zones humides et l'agriculture sont mis en œuvre depuis plusieurs années à Madagascar.  
 b- Cette dernière décennie, les recherches liées au changement climatique sont prioritaires. Un exemple de recherche sur les liens entre les impacts du changement climatique et l'agriculture dans le cadre des activités alternatives dans les deux sites Ramsar Lac Kinkony et Nosivolo ont été menées. D'autres recherches sont également mises en œuvre.  
 c- L'évaluation des services fournis par les zones humides surtout dans les aires protégées est fréquente actuellement afin d'assurer la gestion durable de cet écosystème. Par exemple, l'analyse de la quantité et la qualité de l'eau disponible et fournie par le corridor de Bongolava au centre-ouest de Madagascar a été menée.

1.6.2 Tous les plans de gestion des zones humides reposent-ils sur des études scientifiques fiables, y compris des études concernant les menaces potentielles aux zones humides ?  
 {1.6.2} DRC 1.6.ii

A - Oui

1.6.2 Informations supplémentaires :

En général, chaque site zone humide a son plan d'aménagement et de gestion suite aux différentes études sur les aspects bio-physiques et socio-économiques. Des cibles de conservation sont établies à partir de l'étude des menaces et les espèces touchées. Les menaces sont catégorisées pour pouvoir établir la priorisation des actions à mener.

**STRATÉGIE 1.7 Gestion intégrée des ressources en eau.** *Veiller à ce que les politiques et la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), appliquant une approche au niveau des écosystèmes, figurent dans les activités de planification de toutes les Parties contractantes et dans leurs processus décisionnels, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux souterraines, la gestion des bassins versants/hydrographiques, l'aménagement du milieu marin et côtier et les activités d'atténuation des changements climatiques et/ou d'adaptation à ces changements.*

1.7.1 Dans le cadre de ses activités de gouvernance et de gestion de l'eau, votre pays gère-t-il les zones humides en tant qu'infrastructure hydraulique naturelle intégrée à la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins versants ?  
 {1.7.2} DRC 1.7.ii

A - Oui

1.7.1 Informations supplémentaires :

Cas de la Rivière Nosivolo et Lac Alaotra : les superficies de ces sites Ramsar tiennent compte de leurs bassins versants respectifs. C'est-à-dire que les ressources en eau sont gérées de l'amont jusqu'en aval.

1.7.2 Des outils et une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins versants/hydrographiques (voir [Résolution X.19](#)) ? {1.7.3}

D - Prévu

1.7.2 Informations supplémentaires :

Madagascar n'avait plus de CESP depuis un certain temps mais cette activité est prévue à développer.

<p>1.7.3 Votre pays a-t-il établi des politiques ou des lignes directrices nationales renforçant le rôle des zones humides dans l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation à ces changements ? {1.7.5} DRC 1.7.iii</p>	<p>C - En partie</p>
<p>1.7.3 Informations supplémentaires : Des études ont été faites et seront considérées dans la mise à jour de la stratégie nationale. Des activités d'adaptation au changement climatique sont menées à travers les différentes alternatives mises en œuvre autour des zones humides spécifiquement sous protection (aire protégée ou site Ramsar)</p>	

<p>1.7.4 Votre pays a-t-il élaboré des plans visant à soutenir et renforcer le rôle des zones humides dans l'appui de systèmes agricoles viables et le maintien de ces systèmes? {1.7.6} DRC 1.7.v</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.7.4 Informations supplémentaires : Dans certains sites qui sont touchés par les agricultures intensifs (riz, maïs, canne à sucre), des plans pour la gestion des périmètres irrigués sont établis par BVPI. Il existe également des dispositions institutionnelles comme le fonds pour entretenir la durabilité des réseaux hydro-agricoles (FERHA) ainsi que le FNRE (Fonds National pour les Ressources en Eau) qui sont tous gérés par l'Etat.</p>	

**STRATÉGIE 1.8 La restauration des zones humides.** *Identifier les zones humides et systèmes de zones humides prioritaires auxquels des travaux de restauration ou de remise en état seraient bénéfiques et apporteraient des avantages à long terme aux niveaux environnemental, social ou économique et appliquer les mesures nécessaires pour restaurer ces sites et systèmes.*

<p>1.8.1 Votre pays a-t-il identifié des sites à restaurer en priorité ? {1.8.1} DRC 1.8.i</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.8.1 Informations supplémentaires : Des activités de restauration existent selon la planification des gestionnaires de chaque zone humide. Pour le moment, la restauration des zones humides côtières comme les mangroves prend une place importante dans la zone sud-ouest de Madagascar.</p>	

<p>1.8.2 Des programmes ou projets de restauration/remise en état de zones humides ont-ils été mis en œuvre ? {1.8.2} DRC 1.8.i</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.8.2 Informations supplémentaires : Quelques sites zones humides font actuellement de la restauration des habitats aquatiques mais à petite échelle. Par exemple la restauration des bambous dans le site Ramsar Lac kinkony afin d'améliorer l'habitat d'un oiseau critique en danger dans ce lac. De même la restauration des Cypéracées dans le site Ramsar Lac Alaotra pour aider à maintenir l'habitat de l'espèce de lémurien gravement menacée dans ce site. Pour le site Ramsar Nosivolo, les communautés font la restauration des berges de la rivière pour lutter contre l'érosion due à l'exploitation aurifère artisanale illicite. La restauration du site qui subit beaucoup de pressions comme le site Ramsar Marais de Torotorofotsy continue avec l'appui du projet minier Ambatovy.</p>	

**STRATÉGIE 1.9 Espèces exotiques envahissantes.** *Encourager les Parties contractantes à élaborer un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont d'ores et déjà et/ou pourraient avoir des incidences sur les caractéristiques écologiques des zones humides, en particulier des Sites Ramsar, et veiller à l'instauration d'un appui mutuel entre l'inventaire national et le Registre mondial de l'UICN sur les espèces envahissantes (GRIS); élaborer des orientations et promouvoir des procédures et des actions pour empêcher ces espèces de pénétrer dans les systèmes de zones humides, pour les contrôler ou pour les éradiquer.*

<p>1.9.1 Votre pays dispose-t-il d'un inventaire national complet des espèces exotiques envahissantes qui nuisent ou pourraient nuire aux caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i</p>	<p>C - En partie</p>
<p>1.9.1 Informations supplémentaires : Des études sur les espèces exotiques envahissantes ont été effectuées dans divers écosystèmes, y compris dans certaines zones humides. Par contre, les données au niveau national n'existent pas encore mais les données existantes sont très localisées. Quelques études faites sur les espèces exotiques envahissantes ont été présentées lors du colloque interntaional sur les espèces invasives au mois de Novembre 2013.</p>	
<p>1.9.2 Des politiques nationales ou des lignes directrices relatives au contrôle et à la gestion des espèces envahissantes sont-elles en place pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii</p>	<p>C - En partie</p>
<p>1.9.2 Informations supplémentaires : Seulement avec l'invasion de l'espèce d'écrevisse exotique Procambarus sp. qu'un arrêté ministériel a été sorti en 2008 pour interdire la propagation de cette espèce dans le territoire malgache (decret n° 2008-831)</p>	

**STRATÉGIE 1.10 Secteur privé.** *Promouvoir la participation du secteur privé à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides.*

<p>1.10.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer, dans les activités et investissements touchant les zones humides, les principes et orientations relatifs à l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) ? {1.10.1} DRC 1.10.i</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.10.1 Informations supplémentaires : La plupart des secteurs privés dont leurs activités sont en relation avec les zones humides ont des engagements à les préserver et assurer leurs utilisations rationnelles. L'idée c'est de pouvoir assurer la durabilité de leurs fonctions écologiques et les services qu'elles fournissent.</p>	
<p>1.10.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou pris des mesures relatives à l'utilisation rationnelle et à la gestion :</p> <p style="margin-left: 20px;">a. des Sites Ramsar</p> <p style="margin-left: 20px;">b. des zones humides en général</p> <p>{1.10.2} DRC 1.10.ii</p>	<p>a. A - Oui</p> <p>b. A - Oui</p>

1.10.2 Informations supplémentaires :

a)- Jusqu'à maintenant les compagnies minières sont les secteurs qui prennent en charge l'utilisation rationnelle des zones humides. Le cas du projet Ambatovy qui exploite le Nickel et le Cobalt a des engagements pour protéger le site Ramsar Marais de Torotorofotsy.

b)- Le cas du lac froid dans la nouvelle aire protégée du massif d'Ankaratra. La société d'exploitation de l'eau et d'énergie JIRAMA ainsi que la brasserie NBM appuient les communautés locales dans la gestion et la restauration de ce site.

**STRATÉGIE 1.11 Mesures d'incitation.** *Promouvoir des mesures d'incitation qui encouragent l'application des dispositions d'utilisation rationnelle de la Convention.*

1.11.1 A-t-on pris des dispositions pour mettre en œuvre les mesures d'incitation encourageant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i

A - Oui

1.11.1 Informations supplémentaires :

Comme la plupart des sites Ramsar et les zones humides d'importance en général font partie des nouvelles aires protégées, les mesures d'incitation menées sont dans le cadre du développement des activités alternatives pour le bien-être de la population locale. La mise en œuvre se présente sous différentes formes et approches mais globalement elle se fait comme activités de sauvegarde environnementale et sociale.

1.11.2 Des mesures sont-elles en place pour supprimer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i

A - Oui

1.11.2 Informations supplémentaires :

De telles incitations sont jusqu'à maintenant très minimales voire même inexistantes puisqu'avant de faire des incitations, des études de faisabilité et de rentabilité que ce soit au niveau des ressources naturelles à protéger soit au niveau des communautés bénéficiaires. Mais si le cas se présente, des mesures seront prises.

## OBJECTIF 2. LES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE

**Note** : le présent Modèle de Rapport national pour la COP12 comporte une Annexe facultative (Section 4) afin de permettre aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir séparément des informations supplémentaires sur chacune de leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

**RAPPEL** : dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

**STRATÉGIE 2.1 Inscription de Sites Ramsar.** Appliquer le Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale (Manuel 17, 4<sup>e</sup> édition).

2.1.1 Une stratégie nationale et des priorités ont-elles été établies en vue de l'inscription de nouveaux Sites Ramsar à l'aide du Cadre stratégique pour la Liste de Ramsar ? {2.1.1} DRC 2.1.i

A - Oui

2.1.1 Informations supplémentaires :

Des priorisations ont été déjà effectuées pour les sites susceptibles d'être admis en sites Ramsar, comme c'était le cas pour les 10 sites, regroupés en 5 sites proposés par Asity Madagascar et qui n'ont pas encore de gestionnaires et des 2 autres sites Lac Sirave et Ambondro et NAP Antrema dont nous attendons les suites. Toutefois, la mise en place dépend des gestionnaires et/ou promoteurs de ces sites et suivant les moyens à leur disposition pour la gestion future de ces sites. Jusqu'à maintenant, les sites très critiques en termes de richesse en biodiversité et de vulnérabilité par les menaces et pressions font déjà partie des sites Ramsar.

2.1.2 Combien d'inscriptions de Sites Ramsar sont-elles prévues pour la période triennale 2015-2018 ? {2.1.4} DRC 2.1.iii

03 sites

2.1.2 Informations supplémentaires (veuillez, si possible, indiquer le(s) nom(s) du/des site(s) et l'année d'inscription prévue) :

- Antrema : dossier d'inscription déjà transmis au secrétariat
- Complexe des Lacs Ambondro et Sirave : dossier d'inscription déjà transmis au secrétariat
- Un autre site en préparation

**STRATÉGIE 2.2 Information sur les Sites Ramsar.** Faire en sorte que le Service d'information sur les Sites Ramsar, ... soit accessible et amélioré en tant qu'outil d'orientation sur l'inscription future de sites sur la Liste des zones humides d'importance internationale ainsi que pour la recherche et l'évaluation et qu'il soit géré efficacement par le Secrétariat.

2.2.1 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils sont-ils utilisés pour l'identification de nouveaux Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii

A - Oui

2.2.1 Informations supplémentaires :

On se réfère toujours aux différents critères requis par Ramsar avant d'établir la fiche descriptive (FDR) d'un site pour que ce site réponde aux exigences de Ramsar. Ces sites ont été déjà sujets à des recherches et/ou à des évaluations bio-écologiques, socio-économiques et culturelles avant d'être inscrits comme prioritaires pour sites Ramsar.

**STRATÉGIE 2.3 Plans de gestion – nouveaux Sites Ramsar.** *Tout en reconnaissant que l'inscription de Sites Ramsar peut stimuler l'élaboration de plans de gestion efficaces des sites, encourager de manière générale l'idée selon laquelle tous les nouveaux Sites Ramsar devraient avoir des plans de gestion efficaces en place avant d'être inscrits et disposer des ressources nécessaires pour appliquer ces plans de gestion.*

2.3.1 Tous les sites dont l'inscription est en préparation (2.1.2 ci-dessus) disposent-ils de processus adéquats de planification de leur gestion ? {2.3.1} DRC 2.3.i

A - Oui

2.3.1 Informations supplémentaires :

Actuellement la plupart des sites zones humides font partie du système des aires protégées de Madagascar. Souvent, c'est leur statut avant d'être inscrits comme sites Ramsar et ils ont leurs modes de gouvernance avec la planification de leur gestion respective.

**STRATÉGIE 2.4 Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar.** *Maintenir les caractéristiques écologiques de tous les sites inscrits sur la Liste de Ramsar au moyen de la planification et de la gestion*

2.4.1 Combien de Sites Ramsar disposent-ils d'un plan de gestion ? {2.4.1} DRC 2.4.i

9 sites

2.4.2 Dans combien de Sites Ramsar pour lesquels un plan de gestion a été élaboré, ledit plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i

9 sites

2.4.3 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion est-il en préparation ? {2.4.3} DRC 2.4.i

3 sites

2.4.1 – 2.4.3 Informations supplémentaires :

Comme énoncé précédemment, les sites Ramsar à Madagascar ont déjà leur Plan d'Aménagement et de Gestion. Même les 3 en cours d'inscription ont leur plan de gestion sont ceux des sites en cours d'inscription.

2.4.4 Dans combien de Sites Ramsar un comité de gestion intersectoriel est-il en place ? {2.4.6} DRC 2.4.iv

2 sites

2.4.4 Informations supplémentaires (Si au moins '1 site', veuillez indiquer le nom et le numéro officiel du (des) site(s)) :

Dans le site Ramsar Lac Alaotra et le site Ramsar Nosivolo puisque le promoteur de ces sites est le même. L'approche adoptée reste similaire en impliquant toutes les parties prenantes dans différents secteurs qui sont touchés par la gestion de ces zones humides.

2.4.5 Pour combien de Sites Ramsar a-t-on préparé un descriptif des caractéristiques écologiques ? {2.4.7} DRC 2.4.v

9 sites

2.4.5 Informations supplémentaires (Si au moins '1 site', veuillez indiquer le nom et le numéro officiel du (des) site(s)) :

Avant d'être inscrits pour nomination à Ramsar, ces sites ont été déjà décrits du point de vue écologique et biologique, et c'est à partir de ces données qu'on a décidé si l'inscription valait la peine ou non.

**STRATÉGIE 2.5 Efficacité de la gestion des Sites Ramsar.** *Examiner tous les sites actuellement inscrits sur la Liste de Ramsar afin d'établir l'efficacité des dispositions de gestion, conformément au «Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale».*

2.5.1 Une évaluation de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar a-t-elle eu lieu ? {2.5.1} DRC 2.5.i

C - Quelques sites

2.5.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, ainsi que la source de l'information) :

L'évaluation de l'efficacité de gestion est obligatoire pour les aires protégées et comme presque les sites Ramsar de Madagascar ont un statut d'aire protégée, ce processus a été appliqué dans certains sites. Par contre, l'IEG (Indice d'Efficacité de Gestion) se fait annuellement pour les zones humides incluses dans les parcs gérés par Madagascar National Parks (cas de Tsimanampetsotse)

**STRATÉGIE 2.6 État des Sites Ramsar.** *Surveiller l'état des Sites Ramsar et remédier aux changements négatifs dans leurs caractéristiques écologiques, aviser le Secrétariat Ramsar des changements survenus dans des Sites Ramsar et appliquer, au besoin, le Registre de Montreux ainsi que la Mission consultative Ramsar comme outils permettant de résoudre ces problèmes*

<p>2.6.1 Des dispositions ont-elles été prises pour que l'Autorité administrative soit informée des changements (ou possibles changements) négatifs induits par l'homme dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar, conformément à l'Article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i</p>	<p>A - Oui</p>
<p>2.6.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez décrire brièvement le(s) mécanisme(s) établi(s)) :</p> <p>L'Autorite administrative est toujours informé si le probleme des pressions anthropiques a lieu dans les sites Ramsar.</p>	

<p>2.6.2 Tous les cas de changements (ou possibles changements) négatifs induits par l'homme dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été rapportés au Secrétariat Ramsar, conformément à l'Article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i</p>	<p>C - Dans certains cas</p>
<p>2.6.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Dans certains cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar des rapports au titre de l'Article 3.2 ont été communiqués par l'Autorité administrative au Secrétariat, et pour quels sites ces rapports sur des changements ou possibles changements n'ont pas encore été faits) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le site Ramsar de Torotorofotsy, les faits ont été rapportés auprès du secretariat puisque l'envergure du probleme a été grand;</li> <li>- Les autres changements sont minimales et ont été gérés localement et n'ont pas fait l'objet de rapport.</li> </ul>	

<p>2.6.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour remédier aux problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris une demande de Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii</p>	<p>B - Non</p>
<p>2.6.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :</p> <p>Jusqu'à maintenant, les problemes rencontrés dans les sites Ramsar ont été resolu au niveau national.</p>	

**STRATÉGIE 2.7 Gestion d'autres zones humides d'importance internationale.** *Gérer de manière adéquate et veiller à l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale qui ne sont pas encore officiellement inscrites sur la Liste de Ramsar mais qui ont été jugées aptes à y figurer à l'issue de l'application, au niveau national, du Cadre stratégique ou de son équivalent.*

<p>2.7.1 Les caractéristiques écologiques de zones humides d'importance internationale qui ne sont pas encore inscrites sur la Liste de Ramsar ont-elles été maintenues ? {2.7.1} DRC 2.7.i</p>	<p>C - Quelques sites</p>
---	---------------------------

2.7.1 Informations supplémentaires :

Les zones humides incluses dans les Aires Protégées bénéficient de gestion rationnelle et donc un maintien de leurs caractéristiques écologiques, même si elles ne sont pas encore labelisées en site Ramsar.

### OBJECTIF 3. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

**RAPPEL** : dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

**STRATÉGIE 3.1 Synergies et partenariats avec les AME et les OIG.** *Collaborer en partenariat avec des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) internationaux et régionaux et autres organismes intergouvernementaux (OIG).*

3.1.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer aux réunions du Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv

A - Oui

3.1.1 Informations supplémentaires :

L'implication de toutes les parties prenantes venant de tous les secteurs est encouragée dans le comité national Ramsar. Les personnes qui s'occupent particulièrement des zones humides ou de l'eau au sein de ces institutions sont toujours invités.

3.1.2 Y a-t-il des mécanismes en place au niveau national pour assurer la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants des Nations Unies et de ses organismes et institutions mondiaux et régionaux (par ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.3} DRC 3.1.iv

C - En partie

3.1.2 Informations supplémentaires :

Lors des grands chantiers comme la rédaction du Rapport sur l'Etat de l'Environnement à Madagascar (REEM), la rédaction du rapport périodique de CDB et l'établissement du NBSAP, la collaboration se fait à travers des groupes de travail ou groupe thématique.

**STRATÉGIE 3.2 Initiatives régionales.** *Soutenir les initiatives régionales existantes dans le cadre de la Convention et promouvoir des initiatives supplémentaires.*

3.2.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i

A - Oui

3.2.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer le(s) nom(s) de l'initiative (des initiatives) régionale(s) et ceux des pays qui collaborent à chaque initiative) :  
Quelques institutions/organisations sont membres de World Wetland Network pour la région Afrique.

3.2.2 Votre pays a-t-il fourni un appui à des centres régionaux (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) de formation et de recherche sur les zones humides ou participé aux activités de tels centres ? {3.2.2}

B - Non

3.2.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du/des centre(s)) :

.....

**STRATÉGIE 3.3 Assistance internationale.** *Promouvoir l'assistance internationale pour soutenir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides tout en veillant à l'intégration de sauvegardes environnementales et d'évaluations dans tous les projets de développement qui touchent les zones humides, y compris les projets d'investissement étrangers et nationaux.*

3.3.1 [Pour les Parties contractantes qui ont un organisme d'aide au développement, uniquement ('pays donateurs')] : cet organisme a-t-il fourni un appui financier pour la conservation et la gestion des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i

Z - Non applicable

3.3.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays qui ont obtenu un appui depuis la COP11) :

.....

3.3.2 [Pour les Parties contractantes qui ont un organisme d'aide au développement, uniquement ('pays donateurs')] : des clauses de sauvegarde et des études d'impact sur l'environnement ont-elles été intégrées dans les projets de développement proposés par cet organisme? {3.3.2} DRC 3.3.ii

Z - Non applicable

3.3.2 Informations supplémentaires :

.....

3.3.3 [Pour les Parties contractantes qui reçoivent une aide au développement, uniquement ('pays bénéficiaires')] Un appui financier a-t-il été obtenu auprès d'organismes d'aide au développement, spécifiquement pour la conservation et la gestion des zones humides dans votre pays ? {3.3.3}

A - Oui

3.3.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes, depuis la COP11) :

- Programme (PSDR) : le developpement des activites alternatives en particulier la pisciculture, riziculture irriguee
- Programme WASH : la mise en œuvre des activites liees a l'eau potable et l'assainissement pour eviter la pollution des habitats des zones humides
- PACP : programme lie a la gestion de peche cotiere par les communautes locales
- BVPI : gestion des bassins versants a vocation d'irrigation par les perimetres installes

**STRATÉGIE 3.4 Échange de l'information et de l'expertise . Promouvoir l'échange d'expertise et d'information concernant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.**

3.4.1 Des réseaux, y compris des accords de jumelage, ont-ils été établis, au niveau national ou international, entre zones humides qui ont des caractéristiques communes pour échanger les connaissances et pour la formation? {3.4.1}

B - Non

3.4.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) :

.....

3.4.2 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et sur leur état ont-elles été mises à la disposition du public (p.ex. dans des publications ou via un site Web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv

C - En partie

3.4.2 Informations supplémentaires :

Souvent, les resultats etudes et recherches faites dans les zones humides sont partagés à travers des publications

3.4.3 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et sur leur état ont-elles été mises à la disposition du Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii

A - Oui

3.4.3 Informations supplémentaires :

La communication avec le Secretariat Ramsar est pour la plupart à travers les Rapports Nationaux, les Rapports sur la celebration des JMZH....

**STRATÉGIE 3.5 Zones humides, bassins hydrographiques et espèces migratrices partagés.**

*Promouvoir l'inventaire et la coopération pour la gestion des zones humides et des bassins hydrographiques, y compris le suivi et la gestion en coopération d'espèces dépendant de zones humides.*

3.5.1 Tous les systèmes de zones humides transfrontaliers ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i

Z - Non applicable

3.5.1 Informations supplémentaires :

.....

3.5.2 Une cogestion efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, bassins hydrographiques et zones côtières partagés) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii

Z - Non applicable

3.5.2 Informations supplémentaires : (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides un tel régime de gestion est en place) :

.....

3.5.3 Votre pays participe-t-il à des initiatives ou des réseaux régionaux pour des espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii	A - Oui
3.5.3 Informations supplémentaires : Dans le cadre du CMS AEWA, quelques activités sont menées au niveau national mais au niveau des reseaux regionaux, c'est seulement la celebration des Journees Mondiales des Oiseaux Migrateurs	

## OBJECTIF 4. CAPACITÉ D'APPLICATION

**RAPPEL : dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.**

**STRATÉGIE 4.1 CESP.** *Le cas échéant, soutenir et aider à appliquer, à tous les niveaux, le Programme de la Convention en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (Résolution X.8) pour promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par la communication, l'éducation, la sensibilisation et la participation (CESP) et collaborer afin de mieux faire connaître les objectifs, mécanismes et résultats clés de la Convention.*

4.1.1 Un plan ou des plans d'action ont-ils été élaborés pour la CESP relative aux zones humides ? {4.1.1} DRC 4.1.i

- a) au niveau national
- b) au niveau infranational
- c) au niveau du bassin versant/hydrographique
- d) au niveau local/du site

- a) D - Prévu
- b) A - Oui
- c) D - Prévu
- d) A - Oui

(Même si aucun Plan d'action de CESP n'a encore été élaboré, si des objectifs généraux de CESP pour des actions dans ce domaine ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Informations supplémentaires, ci-dessous)

4.1.1 Informations supplémentaires (Si vous avez répondu par 'Oui' ou 'En progrès' à l'une au moins des quatre questions ci-dessus, veuillez décrire le mécanisme, dans chaque cas, indiquer qui en est responsable et préciser s'il a été établi avec la participation de correspondants nationaux pour la CESP) :

- a)- L'absence des membres du CESP a handicapé la mise en œuvre des activités au niveau national.
- b)- Comme le niveau infranational est plus actif en termes de communication et sensibilisation, des plans d'action sont mis en œuvre pour atteindre surtout les responsables au niveau regional
- c)- Pour comprendre le fonctionnement de l'infrastructure hydrologique naturelle, des sensibilisations au niveau des bassins s'averent indispensables
- d)- Les sensibilisations au niveau locale continuent toujours pour maintenir le changement de comportement des communautés vis-à-vis de la protection des zones humides

4.1.2 Combien de centres (centres d'accueil des visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

- a) dans des Sites Ramsar
- b) dans d'autres zones humides

- a) 1 centres
- b) 1 centres

4.1.2 Informations supplémentaires (Si ces centres font partie d'un réseau national ou international, veuillez décrire le(s) réseau(x)) :

- Le site Ramsar Lac Kinkony a un Centre d'Information et de Sensibilisation dans la ville de Mitsinjo
- La zone humide du Complexe Mangoky-Ihotry a un Centre d'Information et de Sensibilisation

<p>4.1.3 La Partie contractante encourage-t-elle:</p> <p>a) la participation des acteurs au processus décisionnel concernant la planification et la gestion des zones humides ?</p> <p>b) en particulier la participation des acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion des Sites Ramsar ?</p> <p>{4.1.3} DRC 4.1.iii</p>	<p>a) A - Oui</p> <p>b) A - Oui</p>
<p>4.1.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez donner des précisions sur la participation des acteurs) :</p> <p>a)- En general, la planification et la gestion des zones humides se font de façon inclusive et participative de toutes les parties prenantes</p> <p>b)- Les sites Ramsar à Madagascar ne sont pas inscrits tant que les communautés n'adhèrent pas au processus</p>	
<p>4.1.4 Une évaluation des besoins nationaux et locaux de formation en matière d'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv &amp; 4.1.viii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>4.1.4 Informations supplémentaires :</p> <p>- Un programme de formation et de renforcement appelé REPC (Réseau d'Éducateurs et de Professionnels de la Conservation) est mis en œuvre suite à des évaluations des besoins au niveau national et au niveau local. Un module sur la Gestion durable des zones humides et des ressources halieutiques a été développé.</p>	
<p>4.1.5 Combien de possibilités de formation ont-elles été offertes aux gestionnaires de zones humides depuis la COP11 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv</p> <p>a) dans les Sites Ramsar</p> <p>b) dans d'autres zones humides</p>	<p>Nombre de possibilités :</p> <p>a) xxx</p> <p>b) xxx</p>
<p>4.1.5 Informations supplémentaires (y compris sur l'utilisation des Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle dans le cadre de la formation) :</p> <p>.....</p>	
<p>4.1.6 Un Comité national Ramsar/sur les zones humides intersectoriel (ou un organe équivalent) est-il en place et opérationnel ? {4.1.6} DRC 4.3.v</p>	<p>A - Oui</p>
<p>4.1.6 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez décrire brièvement a) sa composition; b) le nombre de réunions depuis la COP11; et c) les attributions du Comité) :</p> <p>Le Conarams est déjà en place depuis longtemps mais actuellement, le comité a besoin d'une redynamisation et une re-structuration en y intégrant plus de secteurs.</p>	

<p>4.1.7 D'autres mécanismes de communication sont-ils en place (à part le Comité national) pour diffuser les lignes directrices Ramsar relatives à la mise en œuvre et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :</p> <p>a. les gestionnaires de Sites Ramsar ?</p> <p>b. les correspondants nationaux des autres AME ?</p> <p>c. d'autres ministères, services et organismes ?</p> <p>{4.1.7} DRC 4.1.vi</p>	<p>a. D - Prévu</p> <p>b. D - Prévu</p> <p>c. D - Prévu</p>
<p>4.1.7 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez décrire les mécanismes en place) :</p> <p>Etant donné qu'actuellement, la situation socio-politico-économique du pays est vouée à une certaine stabilité, les activités de sensibilisation, d'information et de mise en œuvre de la convention sont prévus.</p>	

<p>4.1.8 Y a-t-il eu des activités spécifiques à Ramsar organisées pour la Journée mondiale des zones humides (que ce soit le 2 février ou à un autre moment de l'année), soit par le gouvernement, soit par des ONG, dans votre pays depuis la COP11 ? {4.1.8}</p>	<p>A - Oui</p>
<p>4.1.8 Informations supplémentaires :</p> <p>Tous les ans, Madagascar ne manque pas de célébrer toujours le 2 Février en impliquant toutes les parties prenantes concernées par les zones humides.</p>	

<p>4.1.9 Des campagnes, programmes et projets nationaux, autres que pour des activités liées à la Journée mondiale des zones humides, ont-ils été menés pour sensibiliser le public aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides depuis la COP11? {4.1.9}</p>	<p>A - Oui</p>
<p>4.1.9 Informations supplémentaires (si ces activités et d'autres activités de CESP ont été menées par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) :</p> <p>Dans les différentes zones humides, sites Ramsar ou non, l'importance des services fournis par cet écosystème est transmise à tous les niveaux afin de comprendre les valeurs du capital naturel qu'il renferme.</p>	

**STRATÉGIE 4.2 Capacité de financement de la Convention.** *Fournir les ressources financières nécessaires pour la gouvernance, les mécanismes et les programmes de la Convention en vue de répondre aux attentes de la Conférence des Parties contractantes; dans la limite des ressources disponibles et en utilisant efficacement ces ressources, explorer et faciliter des options et mécanismes de mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles pour l'application de la Convention.*

<p>4.2.1</p> <p>a) Pour 2012, 2013 et 2014 les contributions à la Convention de Ramsar ont-elles été versées intégralement ? {4.2.1} DRC 4.2.i</p>	<p>B - Non</p>
<p>b) Si 'Non' à la question 4.2.1 a), veuillez préciser les mesures prises pour garantir un prompt versement à l'avenir :</p>	

Compte-tenu du problème vécu par Madagascar depuis quelques années surtout les moyens à la disposition du Ministère responsable, ces contributions n'ont pas été versées. Toutefois, on les mettra dans notre priorité une fois le budget du département concerné sera établi et accessible.

4.2.2 Un appui financier additionnel a-t-il été fourni au moyen de contributions volontaires au Fonds Ramsar de petites subventions ou à d'autres activités de la Convention ne bénéficiant pas d'un financement du budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i

B - Non

4.2.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez préciser les montants et à quelles activités) :

.....

**STRATÉGIE 4.3 Efficacité des organes de la Convention.** *Veiller à ce que la Conférence des Parties contractantes, le Comité permanent, le Groupe d'évaluation scientifique et technique et le Secrétariat fonctionnent avec une très haute efficacité pour soutenir l'application de la Convention.*

4.3.1 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour effectuer le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

A - Oui

4.3.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour effectuer le suivi) :

En fait, c'est le seul moyen de suivre l'état des zones humides inscrites dans les sites Ramsar correspondant à l'application de la Convention

**STRATÉGIE 4.4 Collaborer avec les OIP, entre autres.** *Porter à leur maximum les avantages de la collaboration avec les Organisations internationales partenaires de la Convention (OIP) et autres.*

\* Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature, Wetlands International et le WWF International.

4.4.1 Votre pays a-t-il bénéficié de l'aide d'une ou de plusieurs OIP\* de la Convention pour ses activités d'application de la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.iii

A - Oui

4.4.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez donner le(s) nom(s) de l'OIP (des OIP) et le type d'aide reçue) :

WWF, BLI, UICN, IWMI...

4.4.2 Votre pays a-t-il fourni une assistance à une ou plusieurs OIP de la Convention ? {4.4.2} DRC 4.4.iii

B - Non

4.4.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez donner le(s) nom(s) de l'OIP (des OIP) et le type d'assistance fournie) :

.....

